

## Avis d'appel d'offres N°01/2022

### « Étude d'impact économique et social du secteur de la microfinance en Tunisie »

L'Autorité de Contrôle de la Microfinance (ACM), lance un appel d'offres pour la désignation d'un cabinet ou d'un groupement de cabinets de consultants, en vue de la réalisation d'une **étude d'impact économique et social du secteur de la microfinance en Tunisie**.

Les soumissionnaires, intéressés par cet appel d'offres, peuvent télécharger le cahier des charges à partir du site web de l'ACM à l'adresse suivante : [www.acm.gov.tn](http://www.acm.gov.tn)

Tout cabinet ou groupement intéressé doit soumettre un dossier de candidature comportant tous les éléments suivants tels que précisés au niveau de l'article 16 du cahier des charges :

❖ Une enveloppe comportant les pièces administratives (enveloppe A) :

- Le cahier des charges paraphé et dument signé ;
- Un extrait du registre national des entreprises (RNE) ;
- Un certificat d'affiliation à un régime de sécurité sociale ;
- Une Fiche de contact du soumissionnaire ;
- Une déclaration sur l'honneur comportant confirmation de n'avoir pas fait et engagement de ne pas faire par eux même ou par personne interposée, des promesses des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du marché et des étapes de sa réalisation ;
- Une déclaration sur l'honneur quant à l'exactitude des renseignements fournis ;
- Un acte de groupement solidaire (en cas de groupement).

❖ Une proposition technique (enveloppe B) :

- Une note explicative sur la compréhension des termes du cahier des charges ;
- Brève présentation de l'approche méthodologique et de l'organisation de la mission envisagée ;
- Le planning prévisionnel de mise en œuvre de l'étude ;
- Les formulaires de réponses, dument remplis, datés, paraphés et signés par le soumissionnaire ou par le mandataire du groupement dument habilité conformément aux modèles de réponses ;

- Le CV de chaque membre de l'équipe intervenante signé par lui-même et conformément au modèle de l'annexe 6 du cahier des charges, et tous les éléments de justifications de l'expérience ;
- Une copie conforme des diplômes des experts à affecter au projet.

❖ Une proposition financière (enveloppe C) :

Cette enveloppe doit contenir, obligatoirement, sous peine de rejet de l'offre, les documents suivants :

- L'acte de soumission ;
- Le bordereau des prix.

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière et doivent être placées dans trois enveloppes séparées et scellées (A, B et C). Ces trois enveloppes seront placées dans une quatrième enveloppe extérieure scellée, libellée au nom de Monsieur le Directeur Général de l'ACM, indiquant les références de l'appel d'offres, son objet et portant la mention :

**À NE PAS OUVRIR**  
**APPEL D'OFFRES N° 01/2022**  
**Étude d'impact économique et social du secteur de la microfinance en**  
**Tunisie**  
**AUTORITE DE CONTROLE DE LA MICROFINANCE**  
**57 bis, Rue Mokhtar Attia immeuble STB 3<sup>ème</sup> étage- 1001 Tunis**

Les offres doivent parvenir par voie postale sous pli fermé ou déposé directement au bureau d'ordre de l'Autorité de Contrôle de la Microfinance à l'adresse ci-dessus indiquée, au plus tard le **05/10/2022**, date limite de réception des offres (le cachet du Bureau d'Ordre Central de l'ACM faisant foi).

- Les soumissionnaires demeurent engagés par leurs offres pendant une durée de cent vingt (120) jours calendaires à partir du jour suivant la date limite fixée pour la réception des offres.